

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986**

**(7<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du mardi 22 avril 1986**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Décès de députés** (p. 197)

2. **Eloge funèbre** (p. 197)

MM. le président, Jacques Chirac, Premier ministre.

3. **Remplacement de députés décédés** (p. 198)

4. **Décision du Conseil constitutionnel sur une requête en contestation d'opérations électorales** (p. 198)

5. **Vote électronique** (p. 198)

6. **Mesures d'ordre économique et social. - Discussion d'un projet de loi d'habilitation** (p. 198)

*Rappels au règlement* (p. 198)

MM. Pierre Joxe, Paul Chomat, Jean-Claude Martinez, Michel d'Ornano, président de la commission des finances.

MM. le président, Pierre Joxe.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 201)

M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

7. **Ordre du jour** (p. 213)

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

### DÉCÈS DE DÉPUTÉS

M. le président. Le même jour, nous avons appris le décès de notre collègue André Audinot, député de la Somme, et de notre doyen Marcel Dassault, député de l'Oise.

Je prononcerai l'éloge funèbre d'André Audinot le mardi 29 avril, à seize heures, et celui de Marcel Dassault le mercredi 30 avril, à quinze heures.

En hommage à nos deux collègues, je propose à l'Assemblée de se recueillir quelques instants.

(*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et observent une minute de silence.*)

2

### ELOGE FUNÈBRE

M. le président. Incroyablement frappée par la mort, notre assemblée a connu son premier deuil moins de dix jours après son installation.

Aymar Achille-Fould est décédé le vendredi 11 avril 1986. Il aura lutté jusqu'au bout avec courage et détermination contre la maladie qui, seule, l'aura empêché de venir siéger à nouveau dans cet hémicycle.

Digne descendant d'une de ces familles qui, depuis maintenant plus de 150 ans, servent avec constance et honneur l'Etat et notre pays, Aymar Achille-Fould était né à Tarbes, le 17 juillet 1925. Dès 1942, à dix-sept ans, élève du lycée Janson de Sailly, il rejoint les Forces françaises libres et choisit la marine pour se mettre au service de la France.

Après son passage à l'école navale de Casablanca, il mènera donc une brillante carrière d'officier de la Royale qu'il ne quittera qu'en 1949 avec le grade de capitaine de corvette, après avoir, jeune lieutenant de vaisseau, été attaché à l'amiral Auboynsau, en Indochine.

En 1956, il reprend le commandement d'une compagnie de fuiliers-marins en Algérie. Officier de la Légion d'honneur, il est également titulaire de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures et de nombreuses décorations françaises et étrangères. Sans doute cette période a-t-elle fortement marqué son caractère à la fois combatif et fraternel.

A partir de 1951, il devient chef d'entreprise, et aussi propriétaire exploitant agricole, en reprenant le vignoble de Beychevelle, superbement situé sur les bords de la Gironde. Il en avait acquis de profondes racines dans cette terre du Médoc et un total attachement pour ses habitants, gens à la fois de réalités et de rêves.

Ses éminentes qualités et son expérience des hommes et des choses ne pouvaient que le conduire à entamer une carrière politique. Dès candidat aux élections législatives de 1956, il obtient, en juin 1961, son premier mandat de conseiller général du canton de Saint-Laurent-de-Médoc, mandat qu'il conservera à chaque renouvellement tant il avait fini, par son sens du contact humain et son dévouement, par s'identifier à ses concitoyens. A partir de 1965, il deviendra tout naturellement maire de sa commune de Saint-Laurent-et-Bendon.

Mais sa combativité, son talent devaient rapidement l'amener à la représentation nationale. En 1962, il siège pour la première fois dans notre assemblée. Il est réélu cinq fois : en 1967, en 1968, en 1973, en 1976 et enfin, il y a seulement quelques semaines, après une campagne que, malgré sa maladie, il avait tenu à mener de bout en bout, apportant comme toujours au débat politique sa pugnacité, mais aussi sa loyauté, sa tolérance et son incontestable sens du dialogue.

Son activité parlementaire se développera dans les domaines qu'il marquera de sa compétence : l'agriculture, et particulièrement la viticulture, les affaires étrangères et la défense, domaines dans lesquels son ouverture d'esprit lui permettait d'enrichir son action en faveur de la construction européenne, comme aussi en faveur des resserrements de nos liens avec l'Afrique.

Ce continent, qu'il avait connu durant la guerre avait, en effet, trouvé en lui un fidèle interprète de ses difficultés, sensible à la peine des habitants et à la défense de leurs droits.

Mais avant tout, devenu capitaine de vaisseau de réserve, Aymar Achille-Fould était demeuré un marin, passionné par les problèmes de la mer dans leur diversité et leur complexité. Il en avait perçu toutes les dimensions militaires, stratégiques, économiques et humaines.

Il s'est toujours battu pour que la France s'impose en permanence de se donner les moyens d'une politique maritime qui concerne à la fois les pêches et l'exploitation minière, le développement du tourisme et la maîtrise du trafic lié à notre commerce extérieur.

Notre histoire nationale nous montre combien il voyait juste. Notre pays, qui resté par sa superficie maritime le troisième du monde, n'a pas toujours tenu un compte exact de cet atout. L'insuffisance d'ouverture sur les mers fut souvent un facteur de faiblesse, en nous interdisant de marquer notre présence et d'accomplir pleinement notre politique.

Il était logique qu'Aymar Achille-Fould fût appelé au gouvernement. En 1973, il devient secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées, dans le gouvernement de Pierre Mesmer, puis il sera en charge des transports jusqu'en 1974, et reviendra au gouvernement comme secrétaire d'Etat aux P.T.T. dans le premier ministère de Jacques Chirac, de 1975 à 1976.

Depuis cette date, il s'était consacré de nouveau aux problèmes de la mer, comme président du groupe interministériel de coordination de l'action en mer des administrations, puis de la mission interministérielle de la mer jusqu'en 1981 et, enfin, du groupement intersectoriel de coordination des activités de la mer, connu sous le nom de Gicamer.

Ainsi la maladie l'a-t-elle emporté en pleine activité et alors qu'il s'appretait à reprendre place sur nos bancs. Que sa famille, vous madame, et les siens, dans le Médoc comme ailleurs, sachent que c'est avec respect, estime et amitié que l'Assemblée nationale gardera présente sa mémoire et conservera fidèlement son souvenir.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac. *Premier ministre.* Monsieur le président, le Gouvernement, vous l'imaginez, s'associe de tout cœur à l'hommage que vous venez de prononcer à la mémoire de notre ami Aymar Achille-Fould.

C'est vrai, la vie tout entière d'Aymar Achille-Fould fut, comme vous venez de le dire, monsieur le président, vous qui le connaissiez si bien, dominée par un profond dévouement à ses concitoyens et, tout particulièrement, à ses concitoyens du Médoc.

Il s'est consacré à leur service sans jamais s'interrompre, et jusqu'à la fin. Son mandat de conseiller général du canton de Saint-Laurent-de-Médoc, depuis 1961; son mandat de maire de sa commune de Saint-Laurent, depuis 1965, à laquelle il était si attaché, et ses cinq mandats de député de la Gironde en portent le plus éclatant des témoignages.

Aymar Achille-Fould fut un de ces hommes politiques qui, chaque jour, consciencieusement, intelligemment, accomplissent leur mission sans jamais baisser pavillon, même lorsque le sort des urnes leur est défavorable.

Homme de terrain, digne descendant d'une famille qui a servi l'Etat avec constance et avec passion, Aymar Achille-Fould a su écouter les hommes, comprendre leurs problèmes et leurs difficultés. Il a utilisé cette expérience humaine lorsqu'il fut appelé dans mon gouvernement. Fidèle à ses idées, à ses origines, à ses amis, il sut s'acquitter avec sérieux de ses fonctions, notamment au service d'un univers qu'il connaissait, vous l'avez dit, particulièrement bien : celui de la mer.

Il était, dans tous les sens du terme, un homme du grand large. Il aimait, me disait-il un jour, « cette bande du Médoc où le regard traverse les ondulations du terrain jusqu'aux vastes espaces océaniques ».

N'oublions pas que, durement éprouvé par la maladie qui vient de l'emporter, il vous a accompagné avec dynamisme et efficacité, monsieur le président, dans le combat que vous avez récemment mené en Gironde.

Chacun, ici, se souviendra du profond attachement qui liait Aymar Achille-Fould à son terroir et à la France.

A son épouse, à ses enfants, à ses proches, à ses amis politiques, à l'ensemble de ses collègues de l'Assemblée nationale, le Gouvernement exprime ses condoléances attristées et à sa famille ses sentiments de très affectueuse solidarité.

(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent à nouveau une minute de silence.)

3

### REMPLACEMENT DE DEPUTES DECEDES

**M. le président.** J'ai reçu, en application des articles L.O. 176 et L.O. 179 du code électoral, deux communications de M. le ministre de l'intérieur, en date du 18 avril 1986, m'informant :

- du remplacement de M. André Audinot par M. Pierre Claisse ;
- du remplacement de M. Marcel Dassault par M. Arthur Debaine.

4

### DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL SUR UNE REQUETE EN CONTESTATION D'OPERATIONS ELECTORALES

**M. le président.** En application de l'article L.O. 185 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel notification d'une décision relative à une contestation d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette décision est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

5

### VOTE ELECTRONIQUE

**M. le président.** J'informe nos collègues que les clés du système de vote électronique sont dès aujourd'hui à leur disposition en séance, sous le couvercle des boîtiers de vote et que l'appareillage électronique de vote est en mesure de fonctionner.

Chaque clé est personnelle et ne permet d'actionner que le boîtier auquel elle est destinée.

Je demande à chacun de s'assurer que la clé dont il va prendre possession correspond bien au numéro de la place qui lui est attribuée.

6

### MESURES D'ORDRE ECONOMIQUE ET SOCIAL

#### Discussion d'un projet de loi d'habilitation

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (nos 7 et 10).

#### Reppelle au règlement

**M. le président.** Je suis saisi de plusieurs demandes de rappel au règlement.

La parole est à M. Pierre Joxe, pour cinq minutes.

**M. Pierre Joxe.** Monsieur le président, l'article 40 du règlement de l'Assemblée nationale prévoit que « chaque commission est maîtresse de ses travaux », mais il précise que cette règle « s'applique sous réserve des règles fixées par la Constitution, les lois organiques et le présent règlement ».

La Constitution prévoit que la loi est votée par l'Assemblée nationale après qu'elle en a débattu.

Or, dans quelle situation nous trouvons-nous, monsieur le président ? En m'adressant à vous, au nom du groupe socialiste, c'est l'opinion publique que je prends à témoin car le débat public est une des conditions de la République. Une somme de 200 milliards de nouveaux francs - 20 000 milliards de centimes -, telle est la valeur des entreprises publiques que l'article 4 du projet de loi relatif à la dénationalisation enjoint au Gouvernement de livrer au privé ! Est-ce que ces 200 milliards d'argent public, qui vont être jetés au privé (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) ne valent pas un débat public ?

Eh bien non, monsieur le président ! La commission des finances n'en connaît pas. La commission n'en a pas débattu, et qui nous garantit que l'Assemblée nationale en débattrait ? Personne !

Et il n'y a pas que ces 200 milliards du patrimoine public qui sont en cause : le code du travail, par pans entiers, les droits des travailleurs...

**M. Jean-Louis Gosdoff.** Et les chômeurs ?

**M. Pierre Joxe.** ... en particulier la protection des libertés syndicales - c'est l'article 3 de ce projet de loi -, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale n'en a pas connu et n'en connaît pas.

**M. Michel Cointat.** La faute à qui ?

**M. Pierre Joxe.** Et l'électronique « grand public », une partie importante des industries chimiques de notre pays, les industries de pointe, intéressent-elles la commission de la production de l'Assemblée nationale ? Oui ! A-t-elle pu en débattre ? Non !

**M. Roger Corrèze.** C'est le peuple qui a jugé !

**M. Pierre Joxe.** Monsieur le président, l'application à la lettre de l'article 40 du règlement tue la démocratie. Il faut vivifier la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Pas de débat sur les dénationalisations, pas de débat sur le saccage du droit social...

**M. Jean-Pierre Soisson.** Cinq ans de socialisme, ça suffit !

**M. Pierre Joxe.** ... pas de débat sur le massacre des instruments de lutte contre l'inflation (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), pas de débat sur les atteintes au programme même du Conseil national de la Résistance.

On dit que le Gouvernement est pressé.

**M. Pierre Weisenborn.** C'est le peuple qui est pressé !

**M. Pierre Joxe.** Non, le Gouvernement n'est pas pressé : il a peur du débat public, il le redoute, il le fuit ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Quant à nous, socialistes, nous sommes confiants dans la démocratie. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Roger Corrèze.** La démocratie ne vous a pas donné raison.

**M. Pierre Joxe.** Nous n'avons jamais pratiqué et nous ne pratiquerons jamais les opérations de sabotage de l'institution parlementaire (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) auxquelles vous avez pu participer dans cette Assemblée.

**M. Roger Corrèze.** C'est déjà fait !

**M. Pierre Joxe.** Nous ne le ferons pas, car nous sommes sûrs de nous. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Nous savons que les heures, voire les minutes, qui nous seront chichement comptées nous permettront de montrer à l'opinion que les défenseurs de l'intérêt public, les défenseurs du droit du travail, les défenseurs des lois sociales, ce sont les socialistes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Roger Corrèze.** On verra !

**M. Pierre Joxe.** En défendant la dignité de l'institution parlementaire, en défendant le niveau auquel doit se situer ce débat - comme vous le verrez dans les heures et dans les jours qui viennent - nous sommes aussi, nous, les vrais défenseurs de la démocratie...

**M. Roger Corrèze.** Et les trois millions de chômeurs ?

**M. Pierre Joxe.** ... contre les débats expéditifs, contre les lois bâclées et contre les braderies contraires à l'intérêt national. D'ailleurs les Français s'en apercevront très rapidement, en voyant votre précipitation suspecte. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paul Chomat.

**M. Paul Chomat.** Monsieur le président, mon rappel aurement porte sur les conditions dans lesquelles se sont déroulés les travaux de nos cinq commissions permanentes appelées à discuter du projet de loi du Gouvernement.

Les députés de la majorité de droite ont refusé les auditions des salariés, les auditions des dirigeants des entreprises publiques et des établissements concernés, l'audition des représentants du Conseil économique et social ou du haut conseil du secteur public.

Les députés de la majorité de droite sont allés jusqu'à refuser l'audition du ministre de l'industrie et du ministre chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. Bien souvent, les rapporteurs ont refusé de répondre aux questions des commissaires.

Les députés communistes ont déposé des amendements en nombre raisonnable, et, dans leur grande majorité, très importants. Or, aucun de ces amendements n'a été examiné dans le cadre de ces cinq commissions.

Seuls quelques-uns d'entre eux l'ont été par la commission des finances, saisie au fond.

Il s'agit là d'une attitude autoritaire et arbitraire, d'un refus systématique de tenir compte des analyses et des opinions des principaux intéressés, et notamment de plusieurs millions de salariés concernés.

S'il en est ainsi, c'est que votre majorité a peur que soient dénoncées les conséquences d'un projet qui, loin de créer des emplois pour les jeunes, va développer l'emploi précaire, faire des cadeaux au patronat et lancer une énorme partie de « Monopoly » industriel qui permettra aux capitaux privés, français ou étrangers, de s'assurer la domination d'entreprises stratégiques pour l'avenir du pays.

L'application de votre projet de loi sera néfaste à l'emploi, au droit des travailleurs ; il aggraverait les projets néfastes de remise en cause du code du travail par la flexibilité que nous avions tant combattue dans cet hémicycle, et il porte atteinte à la maîtrise du développement national.

Je tiens à protester, au nom des députés communistes, contre de telles méthodes de travail et une volonté de réduire le rôle du Parlement d'autant plus grave qu'elle s'ajoute à la décision antidémocratique de légiférer par ordonnances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Martinez.

**M. Jean-Claude Martinez.** Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 91 de notre règlement, aux termes duquel, après l'audition éventuelle du Gouvernement, le rapporteur de la commission saisie au fond présente, au nom de la commission, son rapport.

Sauf erreur d'impression, je ne comprends pas très bien : En effet, le rapport de M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances s'intitule : « Rapport fait au nom de la commission... » Or, je ne vois pas très bien comment il pourrait être fait au nom de cette commission puisque celle-ci n'en a jamais été saisie. En effet, ses travaux ont été suspendus, en faisant fi, une fois de plus, du débat d'idées, c'est l'expression employée par M. Jean Falala lors de la discussion du projet de loi d'habilitation relatif à la Nouvelle-Calédonie, en 1981. Je rappelle, à ce propos, que M. Séguin avait parlé de recours illégitime à la procédure des ordonnances, ponctuant sa phrase par les mots : « Et toc ! ».

Si, sur le fond, ces ordonnances sont à l'efficacité économique ce que Rika Zarat est à la médecine (*Sourires*) c'est-à-dire des médecines douces, tout à fait illusoire, il me paraît beaucoup plus grave sur la forme que, de violation des textes en violation des textes - et nous en avons connu une très grave à propos de la composition de cette assemblée, sous la présidence du doyen d'âge - on s'achemine vers ce que, avec M. Vallon, M. Capitant, le père de la participation que vise cette ordonnance, appelait le « Bas-Empire de la République ». Et si nous acceptions de nous coucher devant ces procédés tout à fait curieux, je me demande si nous n'aurions pas tendance à devenir le Parlement du Bas-Empire de la Ve République.

Je voudrais, monsieur le président, que nous réagissions à ces violations répétées de textes, à ce qu'un « cohabitationniste » très célèbre appelait « le coup d'Etat permanent ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, au titre de l'article 56 du règlement.

**M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Monsieur le président, mes chers collègues, nous sommes saisis d'un projet de loi d'habilitation parce que le Gouvernement et sa majorité...

**Plusieurs députés socialistes.** Sont pressés !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** ... veut que des mesures soient prises rapidement.

**M. René Drouin.** Quelles mesures ?

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** C'est le propre de toute loi d'habilitation que de chercher à faire avancer les choses rapidement, sinon il n'y en aurait pas besoin.

Je voudrais rappeler comment se sont déroulés les débats à la commission des finances.

**Plusieurs députés socialistes.** Ah !

**M. le président.** Messieurs, s'il vous plaît !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** La commission des finances a d'abord procédé à l'audition des ministres. Elle y a consacré tout le temps qui était nécessaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Au cours de ces auditions, nous n'avons à aucun moment abrégé le débat, et vous le savez parfaitement. L'opposition a posé toutes les questions qu'elle a voulu. (*Même mouvement sur les mêmes bancs.*)

Un membre de l'opposition peut-il me dire qu'il a souhaité poser des questions au ministre et qu'il n'a pas pu le faire ? Personne ne peut le dire. Par conséquent, chaque membre de l'opposition qui l'a souhaité a interrogé les ministres, et les deux ministres qui étaient venus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

**M. René Drouin.** Et les amendements ?

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** J'y viendrai !

Ensuite, nous avons procédé à l'examen de l'exception d'irrecevabilité et de la question préalable.

**M. Henri Emmanuelli.** Vous avez failli être battus !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** Elles ont été largement discutées. Personne, lorsque j'ai clos le débat, et avant de procéder aux votes, ne s'est plaint à ce sujet. L'exception d'irrecevabilité n'a pas été adoptée...

**M. Henri Emmanuelli.** Trente voix contre trente.

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** ... et la question préalable a été repoussée.

Après cela, nous sommes passés à la discussion générale. Au cours de cette discussion générale, que j'avais organisée, chacun des inscrits a pu s'exprimer et ce, autant qu'il l'a voulu. (*Protestations sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Une fois la discussion générale terminée, nous sommes passés à l'examen des articles et, au cours de la réunion du jeudi 17 après-midi et de celle du jeudi soir, nous avons examiné les soixante-dix amendements de l'article 1<sup>er</sup>; nous avons ensuite voté cet article. Puis nous avons commencé l'examen des amendements à l'article 2.

C'est la preuve que le président de la commission et le rapporteur général voulaient conduire les débats à leur terme, en tenant compte, naturellement, de l'article 48 de la Constitution, lequel précise que le Gouvernement est maître de l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Henri Emmanuelli.** Mais pas des commissions !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** En vertu de l'article 48, le Gouvernement avait inscrit pour cet après-midi le débat sur ce projet de loi.

Il fallait donc que le rapporteur général puisse déposer à temps son rapport, pour que celui-ci soit imprimé, publié et distribué. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je vois que ce que je vous dis vous ennuie, parce que je reprends la façon dont les choses se sont passées.

**M. Henri Emmanuelli.** C'est faux.

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** Et comme cela vous ennuie, vous m'interrompez.

**M. Pierre Forgeus.** Pas du tout !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** Que s'est-il passé, vendredi matin ? L'opposition avait déposé - ce qui est très inhabituel pour un projet de loi d'habilitation (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) - près de quatre cents amendements. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

**M. Henri Emmanuelli.** Et les deux mille cinq cents amendements au projet de loi sur la presse ?..

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** Monsieur Emmanuelli, écoutez-moi, cela vous apprendra beaucoup de choses ! (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Nous avons examiné cent vingt amendements et la façon dont nous avons travaillé le jeudi devait nous permettre d'achever nos travaux dans les délais normaux.

**M. André Laignel.** Ce n'est pas vrai !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** Que s'est-il passé le vendredi ?

**M. François Loncle.** Rien !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** Le parti socialiste s'est aperçu à sa stupeur et à son regret que l'on allait terminer en temps utile. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Et le vendredi matin, l'obstruction a commencé.

**M. Christian Pierret.** Ces propos sont inacceptables !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** C'est-à-dire qu'alors que la veille les choses s'étaient passées de façon tout à fait raisonnable, convenablement et, je dois le dire, dans une atmosphère agréable (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), le lendemain matin cela a été l'obstruction systématique (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

**M. René Drouin.** Charlatanisme !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** Cela a conduit le président de la commission, sur la proposition du rapporteur général, à suspendre les travaux de la commission, car il était clair que l'on mettait le rapporteur dans l'incapacité de présenter ses conclusions.

**M. Gérard Bapt.** C'est cela la liberté ?

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** Voici les faits. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.* - *Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je veux maintenant rappeler les précédents. (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le président, il est difficile de parler dans ces conditions.

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous prie d'écouter l'orateur, ce sera plus rapide !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** Cela ne me gêne pas, et l'opinion publique qui nous écoute peut ainsi constater d'où vient l'obstruction. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste* - *Vifs applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Vous avez actuellement, mes chers collègues de la majorité, l'image du genre d'obstruction que l'on développe contre les projets de loi de la République. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.* - *Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il y a des précédents (*Oui ! oui ! sur les bancs du groupe socialiste*) et la commission des finances n'a pas innové.

Ainsi, sous la précédente législature, que ce soit pour la loi sur la presse ou pour la loi sur l'enseignement privé...

**M. Jean Beaufille.** Il n'y a pas eu d'amendements peut-être ?

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** ...les présidents des commissions s'étaient présentés devant l'Assemblée sans que celles-ci aient examiné les amendements. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je rappellerai à M. Joxe - si ses collègues veulent bien écouter ses phrases à défaut de miennes - que, le 21 mai 1984, alors que certains se plaignaient du non-examen des amendements en commission (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs*) il répondait...

**M. Pierre Forgeus.** Après quinze jours de débat !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** ... je le cite en lisant le *Journal officiel* : « Nous allons aborder sa discussion aujourd'hui, laquelle a été précédée d'un débat qui a duré près de deux années » dans l'opinion publique. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Henri Emmanuelli.** Et avec combien d'amendements, monsieur d'Ornano ?

**M. Michel d'Ornano.** Eh bien, mes chers collègues, pour nous le débat a été la campagne électorale (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.* - *Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) au cours de laquelle la majorité a défendu une plate-forme.

Le Parlement s'est réuni en session le 2 avril. Nous sommes aujourd'hui le 22 avril. Croyez-vous que les électeurs qui ont voté pour cette majorité comprendraient que l'on tarde davantage avant de légiférer sur les mesures qu'ils attendent du Gouvernement ? (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Christian Laurisergues.** Quelle hypocrisie !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** Pendant la dernière législature 600 000 emplois ont été supprimés en France. Ceux qui sont aujourd'hui au chômage, ceux auxquels on avait promis que les nationalisations étaient la sécurité de l'emploi, ceux-là attendent que le Gouvernement agisse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je rappelle à nos collègues de l'opposition que lorsque les socialistes s'étaient, en avril 1983, rendu compte des erreurs qu'ils avaient commises, c'est par ordonnances qu'ils avaient tenté de les corriger en présentant un projet de loi d'habilitation autorisant, pratiquement dans les mêmes termes que le présent projet de loi, le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social.

**M. René Drouin.** Oui, mais en laissant travailler les commissions !

**M. Michel d'Ornano, président de la commission.** A cette époque, la minorité n'y avait pas fait obstacle !

Eh bien ! C'est aujourd'hui par ordonnances que le Gouvernement entend corriger les erreurs des socialistes et si la minorité socialiste veut y faire obstacle, il y a ici une majorité pour soutenir le Gouvernement et répondre aux souhaits

des électeurs. *(Vifs applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Joxe.** Je demande la parole.

**M. le président.** Nous n'allons pas engager un débat sur des rappels au règlement...

**M. Pierre Joxe.** Ce n'est pas pour un rappel au règlement !

**M. le président.** ... qui ne donnent lieu à aucun droit de réponse. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Cependant, monsieur Pierre Joxe, comme je ne veux pas qu'il soit dit que vous n'avez pas pu vous exprimer, vous avez deux minutes pour le faire...

**M. Pierre Bachelet.** Pas plus !

**M. le président.** ... mais ce n'est pas réglementaire.

**M. Pierre Joxe.** Je vous remercie, monsieur le président, d'autant que mon intervention est plus réglementaire que vous ne le pensez !

Je constate, avec regret, que M. d'Ornano a présenté un compte rendu inexact d'une séance de commission des finances. Cela n'est pas étonnant car M. d'Ornano était, au moment de cette réunion, dans une *garden-party*. *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Gabriel Kasperoit.** Monsieur le président, il ne faut pas donner la parole à ces gens-là, sinon nous n'en terminerons jamais !

**M. Pierre Joxe.** Il est déjà grave que les travaux de la commission des finances aient été menés comme ils l'ont été.

Devant la gravité de la situation née de la présentation d'un compte rendu inexact par quelqu'un qui n'était pas présent, je vous demande, monsieur le président, une suspension de séance de trois quarts d'heure pour réunir mon groupe. *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Non, monsieur Joxe, pas trois quarts d'heure ! *(Si ! si ! sur les bancs du groupe socialiste.)* Je vous accorde une demi-heure.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à seize heures quarante-cinq, est reprise à dix-sept heures vingt.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Monsieur le ministre d'Etat, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, agir dans la clarté pour le renouveau de la France, tel est l'objectif poursuivi par le Gouvernement. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Telle est, en particulier, l'orientation qui explique les mesures de sa politique économique.

Cette politique est fondée sur une appréciation réaliste de la conjoncture. Elle prend tout particulièrement en compte la dramatique situation de l'emploi et elle réalise les changements de logique dont les faits montrent la nécessité.

Le projet de loi d'habilitation prolonge en droit ces changements.

La situation économique de la France n'est pas bonne. Il me semble nécessaire d'énoncer ici quelques vérités, de bien situer les responsabilités, de bien cerner les difficultés qui attendent le Gouvernement et les défis qu'il doit relever.

Car les faits sont têtus. L'idéologie ne masque pas longtemps la réalité. Et la réalité que nous avons trouvée en arrivant aux affaires tient en trois constatations : le commerce extérieur est exposé en permanence au déficit ; l'inflation n'est pas maîtrisée en profondeur... *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. René Drouin.** C'est la meilleure !

**M. Jean-Jack Queyranne.** C'est de la provocation !

**M. le président.** Mes chers collègues, si vous voulez que vos orateurs soient écoutés *(Oh ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste)*, vous devez vous-mêmes écouter l'orateur.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Je vous remercie, monsieur le président.

**M. Pierre Ortet.** Il ne faut pas de provocation, alors !

**Mme Véronique Noiertz.** Nous n'écouterons pas n'importe quoi !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Je faisais part à l'Assemblée de trois constatations : le commerce extérieur est exposé en permanence au déficit ; l'inflation n'est pas maîtrisée en profondeur... *(Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Gabriel Kasperoit.** Très bien !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général...** et les investissements sont en état de langueur. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Un chiffre illustre la fragilité du commerce extérieur : son déficit pour 1985 est de 24 milliards de francs. Ce chiffre est une sanction. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean Beaufils et M. Michel Berson.** Il était de combien en 1981 ?

**Mme Edith Cresson.** De 60 milliards !

**M. le président.** Mes chers collègues, vous aurez la parole. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)* Mais oui, j'y veillerai ! Alors, de grâce, écoutez calmement !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Ce chiffre est une sanction. Il montre l'échec du précédent gouvernement et la vanité de son discours sur la modernisation. *(Oh ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Il montre, et j'en suis le premier navré, que la France a pris un retard considérable dans la concurrence internationale par rapport aux pays les plus avancés.

**M. Jean Beaufils.** Il est en avance, alors !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Il est vrai que cette situation ne date pas d'hier. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)* L'économie française n'est pas en phase avec celle de ses concurrents occidentaux. Aujourd'hui, la situation s'aggrave.

**M. Jean-Jack Queyranne.** C'est la droite !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Même nos points forts - notre industrie nucléaire, notre aéronautique - ont de la peine à emporter des marchés.

Si notre économie s'adapte mal à la compétition internationale, si la place de la France tend à diminuer dans le monde, c'est que nous vivons dans un système économique trop lourd, trop administré.

Il faut donner aux entreprises la marge de manœuvre nécessaire à leur dynamisme.

J'en viens à la deuxième constatation. Vous avez protesté tout à l'heure lorsque j'ai dit que l'inflation restait une menace. Je dois rendre justice au gouvernement précédent.

**M. Pierre Forguea et M. Pierre Ortet.** On n'entend pas cela souvent !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Il a obtenu certains résultats. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

La désindexation des salaires sur les prix est un acquis important. Le ralentissement statistique de l'inflation a eu aussi, quelles que soient ses origines, un effet psychologique favorable.

Mais les résultats sont fragiles et, mes chers collègues, c'est sur cette fragilité que je voudrais appeler votre attention. Il ne faut pas entretenir sur ce point d'illusion. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Ces résultats traduisent l'impact sur la France du processus de désinflation que l'on observe dans les pays développés. Mais ils traduisent cette évolution avec un retard significatif et ils ont été obtenus en partie par des moyens sur lesquels je n'emploierai pas de termes péjoratifs, tels ceux de « trucs » ou de « manip. serpentine », mais qui sont bien connus : report d'augmentation des tarifs publics, report d'augmentation de la T.I.P.P.

**M. Pierre Bérégovoy.** Faux !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Ces résultats sont dus très largement à l'application d'un système bureaucratique de contrôle des prix. Pour ma part, je pense que seule la liberté dans la concurrence peut assurer durablement la vérité des prix. Il faut, bien sûr, que chacun respecte la règle du jeu : c'est pourquoi le retour à la liberté des prix doit s'accompagner d'une définition claire et précise des règles de la concurrence.

Enfin, troisième motif d'inquiétude : la baisse constante de l'investissement.

Ce phénomène touche tous les secteurs d'activité. Bien sûr, il est plus marqué dans certains d'entre-eux : l'industrie automobile, les biens servant au bâtiment, par exemple - je pourrais détailler plus longuement la liste. Mais, globalement, la tendance est nette. L'écart entre l'effort d'investissement en France et l'investissement dans les pays de l'O.C.D.E. ne cesse de grandir.

Ainsi, la France s'affaiblit dans la compétition internationale.

Il faut réagir. Il faut dynamiser l'investissement et, pour cela, il faut libérer l'initiative dans l'entreprise. C'est bien, monsieur le ministre d'Etat, l'objectif du projet de loi que vous nous proposez.

Le dynamisme de l'économie conditionne le succès de la lutte pour l'emploi.

Afin, là encore, mesdames, messieurs, de cerner les enjeux, je mettrai plus particulièrement l'accent sur le drame du chômage, comme nombre d'entre vous l'ont déjà fait et notamment M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi devant notre commission.

Je rappellerai, sur ce point, quelques chiffres.

De 1965 à 1978, on observe un accroissement continu du nombre des salariés recensés. De 1978 à 1981, ce nombre est pratiquement stable, soit 14 millions. Depuis 1981, c'est une dégradation continue : à la fin de l'année, les statistiques dénombreraient 13 430 000 salariés. Autrement dit, 600 000 emplois ont été détruits au cours de la précédente législature.

**Un député socialiste.** Et en République fédérale d'Allemagne ?

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** C'est un fait sans précédent dans l'histoire économique récente de la France. On en connaît les conséquences, qui forment un enchaînement fatal : moins de salaires, moins de revenus, moins de consommation, moins d'impôts et de cotisations sociales, davantage de déficits.

Dans le même temps, le chômage progresse en valeur absolue : de 50 p. 100 entre la fin du mois d'avril 1981 et la fin du mois de février 1986.

Il prend des formes particulièrement nocives, comme le chômage des jeunes qui touchait environ 850 000 jeunes de moins de vingt-cinq ans à la fin de l'année 1985, créant ainsi un risque dramatique d'exclusion sociale.

Il faut, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, s'attaquer résolument à ce problème avec une lucidité plus grande que sous la précédente législature. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Au cours des cinq dernières années, les gouvernements n'ont pas eu, hélas ! éviter les faux remèdes telles la réduction iniforme de la durée du travail, de surcroît sans perte de salaires, ou la création d'emplois publics.

**M. Roger Corbise.** Très bien ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Je fais preuve d'une grande modération dans cette partie de mon intervention !

Après l'euphorie des premiers moments, on a vu le coût de ces initiatives pour l'économie nationale et pour les finances publiques.

Les négociations souhaitées, au nom du Gouvernement, par le ministre des affaires sociales et de l'emploi, devraient permettre un examen au fond des données du chômage avec les partenaires sociaux.

Si le Gouvernement a des responsabilités éminentes dans la lutte pour l'emploi, il ne peut pas, il ne doit pas tout faire. Messieurs les ministres, vous prenez vos responsabilités. Puis-ent également les organisations syndicales et tous les acteurs

du jeu social prendre les leurs ! Je souhaiterais d'ailleurs connaître quel bilan le Gouvernement gresse de ses premiers contacts avec les partenaires sociaux.

Le souci essentiel doit être, pour tous, de promouvoir les libertés élémentaires de l'entreprise dans le respect absolu des droits des salariés. Je le dis avec gravité : ceux qui prêtent au Gouvernement et à sa majorité de noirs desseins instruisent contre lui un scandaleux procès d'intention. Ils ne servent pas ceux qu'ils prétendent défendre, ils les utilisent pour leurs intérêts particuliers. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du R.P.R. et sur quelques bancs du groupe U.D.F.*)

**M. Raymond Douyère.** On vous verra à l'œuvre !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** C'est d'ailleurs moins par machiavélisme que par incapacité à comprendre les véritables aspirations des Français. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Une constatation s'impose : les solutions bureaucratiques, les fausses sécurités ont visiblement échoué. Cinq ans de gouvernement socialiste en apportent une confirmation décisive.

**M. Françoise Loncle.** Ce n'est pas un rapport que vous faites !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Il faut une politique dynamique pour sortir de l'impasse, pour jeter les bases du renouveau de la France.

L'habilitation ne concerne pas toutes les mesures qui se rattachent à cette politique. Mais elle en dessine trois orientations essentielles : la privatisation marquera le retour de la politique économique aux réalités.

**M. Jean Le Garrec.** C'est faux ! Cela n'a rien à voir !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** L'économie retrouvera une vraie liberté par la suppression des routines bureaucratiques. L'entreprise deviendra un lieu d'initiative et de solidarité entre tous ceux qui serviront à son développement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. Jean Beaufla.** L'enthousiasme fait défaut !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Monsieur le ministre d'Etat, votre majorité vous suivra.

Le premier axe de cette politique est la privatisation.

Proposer la privatisation des entreprises concurrentielles du secteur public ne relève pas, comme certains l'ont dit, d'une démarche dogmatique.

**M. Jean Le Garrec.** Mais idéologique !

**M. Philippe Sanmerco.** Le rapporteur général parle au nom de la commission ?

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** C'est un élément essentiel, bien sûr, mais un élément parmi d'autres d'une politique économique qui se veut pragmatique - c'est le terme que vous avez employé en commission, monsieur le ministre d'Etat - et fidèle aux exigences d'une économie de marché.

Les nationalisations réalisées en 1982 relevaient d'une illusion qui suscitait parfois les accents les plus lyriques. Ainsi que je l'ai fait en commission des finances, je rappellerai, monsieur Pierre Mauroy, que vous rêviez à « l'aube des temps nouveaux » et, monsieur Michel Charzat, que vous croyiez vivre « un moment de la lutte des classes ».

**M. Raymond Douyère.** C'est aujourd'hui qu'on la vit !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Aujourd'hui, le temps des espoirs romantiques est bien révolu. Il convient de s'en tenir aux faits et rien qu'aux faits.

**M. André Laignel.** Qui avait dit le contraire ?

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Les résultats sociaux des nationalisations sont décevants, contrairement à ce que soutiennent leurs défenseurs.

Les grandes entreprises nationalisées n'ont pas échappé aux contraintes de l'environnement économique national et international.

**M. André Laignel.** Mais qui vous a dit le contraire ?

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Il n'y a pas de bastion inexpugnable dans la concurrence internationale. Le croire relève, malheureusement, d'une logique de l'échappatoire.

La gauche prétendait que la nationalisation des banques apporterait des atouts supplémentaires pour la conduite de la politique monétaire.

**Plusieurs députés socialistes.** C'est vrai !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Les faits ont montré que ce postulat est faux, comme le prouve l'évolution des taux d'intérêt. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Laignel.** Vous ne connaissez pas votre dossier !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Si la loi bancaire, dont les députés socialistes ont évoqué le souvenir en commission, donne dans l'ensemble satisfaction, c'est parce qu'elle a permis une réforme technique, réaliste, bien loin de l'idéologie triomphante, cher monsieur Bérégovoy.

**M. Pierre Bérégovoy.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur général ?

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** D'une certaine manière, cependant, les nationalisations de 1982 ont eu la vertu du contre-exemple. Elles ont contribué à montrer combien était nocif le poids excessif de l'Etat dans l'économie française. Elles ont montré que l'emploi ne dépendait pas du statut de droit public de l'entreprise, mais bien de sa compétitivité.

**Plusieurs députés socialistes.** M. Bérégovoy demande à interrompre !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** En commission, M. Le Garrec a déclaré : « Mais c'est ce que j'ai dit dès 1981 ! ».

**M. le président.** Monsieur Robert-André Vivien, M. Bérégovoy demande à vous interrompre.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Monsieur le président, il y a dans cette assemblée une règle que j'ai toujours respectée. Je n'ai jamais interrompu un rapporteur général. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Poursuivez, monsieur le rapporteur général.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** J'ajoute, monsieur le président, que grâce à la mansuétude de M. d'Ornano, M. Bérégovoy s'est longuement et de manière fort intéressante exprimé en commission, et que je lui ai répondu tout aussi longuement. Nous retrouverons ce débat lors de la discussion des articles et des amendements car, si je crée un précédent pour M. Bérégovoy il me sera difficile, monsieur le président, de refuser à d'autres la parole.

**M. le président.** C'est votre droit de ne pas vouloir vous laisser interrompre, monsieur le rapporteur général.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** De plus j'ai hâte, comme nous tous, d'entendre M. le ministre d'Etat. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Écoutez le rapporteur général !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Je rappellais à M. Le Garrec qu'il avait dit avec beaucoup de sincérité, alors que j'évoquais les nationalisations de 1982 et leur vertu de contre-exemple : « Mais c'est ce que j'ai dit dès 1981 ! » alors, pourquoi avoir entretenu l'illusion ? Pourquoi s'être acharné à nationaliser à 100 p. 100 ? Telle est la question qui est à poser aux deux gouvernements et au groupe socialiste qui ont soutenu ces nationalisations.

**M. Jean Le Garrec.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur général ?

**De nombreux députés du groupe socialiste.** M. Le Garrec va vous expliquer !

**M. le président.** M. Robert-André Vivien ne veut pas être interrompu ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Michel.** Il a peur de la contradiction !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur général !

**Plusieurs députés socialistes.** Laissez M. Le Garrec s'expliquer !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Monsieur le président, il existe différentes formes d'obstruction.

En commission, M. Le Garrec a parlé trente-sept minutes et je lui ai répondu pendant vingt minutes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Reprendre le dialogue comme il le souhaite...

**Un député du groupe socialiste.** Serait intéressant pour l'opinion !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** ...tendrait à empêcher les députés qui souhaitent interroger le Gouvernement au fond de le faire. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si M. Le Garrec demande la parole pour un fait personnel, rappelez-lui, monsieur le président, le règlement, car il est jeune député.

**M. le président.** L'affaire est close. Monsieur le rapporteur général, vous avez la parole.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Je vous en remercie et je vous serais très reconnaissant de m'aider à la garder.

**M. Jean-Hugues Colonna.** Alors il ne faut pas poser de question !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** En vérité, ces paroles et bien d'autres étaient autant de concessions inavouées à la réalité que vous veniez d'esquiver par la nationalisation et qui, déjà, assiégeait vos certitudes.

**M. Philippe Bazinnet.** Articulez ! On entend mal.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Si vous voulez, vous entendriez beaucoup mieux ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Pour notre part, nous ne disons pas que la privatisation est un remède miracle. Nous affirmons qu'elle rendra nos entreprises plus compétitives dans la mesure où elle rétablira dans d'importants secteurs de notre économie le dynamisme du marché et des capacités plus grandes d'adaptation à ses exigences.

En outre, la privatisation réduira les besoins de financement du Trésor public, véritable capteur d'épargne. Elle élargira ainsi l'accès des entreprises au marché financier et contribuera au développement de l'emploi. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'observation de la situation à l'étranger encourage à mener résolument cette politique. Elle montre qu'après l'Autriche, la France est, en effet, le premier pays occidental pour l'importance du secteur public.

Elle établit que, partout ailleurs, la nationalisation était davantage un frein qu'un stimulant pour le développement économique.

**M. André Laignel.** C'est faux !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Elle incite, enfin - et telle est bien votre intention, monsieur le ministre d'Etat - à conduire la privatisation en bannissant tout rétro-exe idéologique.

La seconde tâche essentielle que doit permettre l'habilitation est de jeter bas les piliers du trop d'Etat sur l'économie. Je veux parler du contrôle des changes et, surtout, du contrôle des prix.

Le Gouvernement a déjà pris des mesures immédiates en ce sens. Le 15 avril, il a libéré la totalité des prix industriels et les trois quarts des marges commerciales.

Mais il faut aller plus loin. L'existence d'une législation, d'une réglementation, porte en elle-même la tentation d'intervenir.

Nous devons le reconnaître avec lucidité : de cette tentation, tout humaine, la majorité nouvelle n'est pas davantage préservée que la précédente.

Nous le savons si bien que nous nous sommes engagés à supprimer la source de la tentation en abrogeant les ordonnances de 1945.

Le projet de loi vous habilite à le faire. Il vous enjoint parallèlement de préparer un nouveau droit de la concurrence. J'approuve tout à fait la liaison ainsi établie.

**M. André Laignel.** C'est incohérent !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** En effet, suppression du contrôle des prix et rénovation du droit de la concurrence participent de la même logique. Autant il est nécessaire de « bouter l'Etat hors du marché », autant il faut prévenir et, si nécessaire, réprimer tous les comportements d'agents économiques qui ne respectent pas les lois de ce même marché.

**M. André Laberrère.** Et le libéralisme ?

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Vous avez pris les devants, monsieur le ministre, en chargeant M. Donnedieu de Vabres de préparer une réforme. Vous vous êtes fixé une limite : avant l'été, mettre en vigueur cette réforme et abroger l'ordonnance de 1945.

Ainsi, les intentions sont claires, les procédures explicites. Dans ces conditions, je ne comprends pas - ou je comprends trop bien - la démarche de ceux qui vous accusent de vouloir porter atteinte à des législations économiques dont ni vous ni personne ne contestez l'utilité.

**M. André Laignel.** Alors pourquoi les supprimer ?

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** A vrai dire, l'opposition agit ainsi pour masquer le caractère à la fois réaliste et novateur de votre démarche.

Réalisme et innovation caractérisent également votre politique sociale de l'entreprise.

Je ne méconnaissais l'importance des négociations collectives nationales. Mais si, dans l'entreprise, n'existent pas les conditions d'un véritable dialogue social, la notion même de procédure conventionnelle perd beaucoup de sa portée.

Or, pour que ce dialogue existe, il faut qu'il soit fondé sur la liberté et la responsabilité.

Première idée force : libérer l'initiative dans l'entreprise et en faire ainsi un lieu créateur d'emplois.

Au fil des ans, se sont accumulés les dispositifs qui instituent un contrôle administratif des décisions sociales du chef d'entreprise, sans justification véritable du point de vue de l'intérêt des salariés. Vous le savez, mes chers collègues, il est beaucoup plus facile de créer que de détruire des procédures de contrôle.

Elles sont comme les vendettas : leur existence est d'autant plus affirmée que leur justification est moins perceptible.

**Un député socialiste Raciste !**

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Mais la poussée du chômage nous fait un devoir de vaincre l'inertie et la routine.

Nous le voyons bien aujourd'hui. La multiplication des contraintes bureaucratiques et l'alourdissement des charges des entreprises sont très préjudiciables à l'emploi par leurs effets dissuasifs.

**M. André Laberrère.** N'attaquez pas les fonctionnaires !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Il faut permettre aux entreprises d'embaucher des jeunes et de les former sans que le coût financier et le poids administratif de cette décision ne deviennent prohibitifs.

Au cours des auditions en commission, vous avez, messieurs les ministres, précisé vos intentions en ce qui concerne les mesures d'allègement et de simplification que vous envisagez. Je serais heureux que vous puissiez reprendre et amplifier, pour l'ensemble de nos collègues, ces informations.

Deuxième idée force : consacrer l'entreprise comme lieu d'une réelle communauté d'intérêt entre les employeurs et les salariés.

A cette fin, il faut améliorer concrètement le mécanisme de la participation des salariés au capital et à la vie de l'entreprise.

Dans ce domaine, les gouvernements successifs avaient pris des initiatives importantes avant 1981. En dépit de certaines mesures ponctuelles, des considérations idéologiques bien connues avaient conduit la précédente majorité à adopter une attitude réservée, voire hostile, à l'égard de la participation.

**M. Raymond Douyère.** Elle n'a rien donné dans le passé !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Une telle attitude n'est, à l'évidence, pas conforme à l'intérêt des salariés, ni d'ailleurs à leurs aspirations.

Artisan éminent de la réforme de 1967, vous êtes particulièrement bien placé, monsieur le ministre d'Etat, pour nous préciser les intentions du Gouvernement.

Comment allez-vous revivifier la participation ? Comptez-vous réparer les dégâts commis depuis 1981 et, au-delà, donner à ce régime, notamment à la fiscalité, un caractère vraiment attractif ?

Pour atteindre les objectifs que je viens de rappeler, le Gouvernement prendra cinq catégories de mesures juridiques : abrogation totale des ordonnances de 1945 sur les prix et définition concomitante du nouveau droit de la concurrence ; développement de l'emploi, notamment en faveur des jeunes demandeurs d'emploi, et assouplissement de toutes les règles qui, dans la législation du travail, contraignent inutilement la liberté d'embaucher ; modification des règles relatives à la durée du travail et aménagement du temps de travail ; développement de toutes les formes de participation des salariés à l'entreprise ; définition des conditions de privatisation de certaines entreprises nationalisées.

Dans tous ces domaines, le Gouvernement exercera, en vertu de l'habilitation, les compétences normalement dévolues au législateur. Cette procédure n'est pas inédite ; j'en rappelle les nombreux précédents dans mon rapport écrit.

J'ai déposé, monsieur le ministre d'Etat, à titre personnel, plusieurs amendements dont un grand nombre présentent un caractère strictement rédactionnel.

Je souhaite toutefois attirer votre attention sur la modification que je propose d'apporter à la rédaction de l'article 1<sup>er</sup>. Je crois en effet indispensable de préciser dans le texte même de l'article que la législation économique concernée par l'habilitation est bien celle relative aux prix et à la concurrence comme l'indique très clairement l'exposé des motifs.

De même, les modifications que je propose à l'article 4 me paraissent être importantes car la désignation des entreprises transférées au secteur privé doit être la plus précise possible.

Quant à la nouvelle rédaction de l'article 5 proposée par le Gouvernement, elle me paraît apporter une réponse tout à fait satisfaisante aux difficultés d'ordre juridique que j'avais relevées à l'examen du texte initial.

**M. Jacques Roger-Machart.** En commission ?

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** En effet, cela a été vu en commission !

Je voudrais enfin, monsieur le ministre d'Etat, vous faire part d'une interrogation très précise sur les dispositions de l'article 6 du projet de loi. Je tiens préalablement à souligner que je suis très favorable sur le fond à l'adoption de ces dispositions car elles permettent de concilier la nécessité d'aller vite avec l'aménagement d'une transition de nature à faciliter le passage d'un régime juridique à l'autre.

C'est pourquoi j'ai le souci que ce dispositif approprié quant au fond ne voit pas sa mise en œuvre entravée par des considérations d'ordre juridique. L'article 6 du projet de loi donne aux présidents des conseils d'administration la possibilité de convoquer les assemblées générales des sociétés mentionnées à l'article 4 afin de ramener le nombre des administrateurs à l'un de ceux prévus par la loi du 24 juillet 1966 relative aux sociétés commerciales.

Or, comme vous le savez, messieurs les ministres, le Conseil constitutionnel veille, et c'est son devoir, au respect par la loi d'un bloc de constitutionnalité. A l'intérieur de celui-ci figure en bonne place le principe d'égalité devant la loi qui résulte de plusieurs articles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et le respect des règles posées par l'article 34 de la Constitution qui délimite le domaine de la loi et celui du règlement.

S'il admet ainsi qu'à des situations différentes peuvent être appliquées des règles différentes, le Conseil constitutionnel s'assure de jurisprudence constante qu'à des situations semblables doivent être appliquées des règles semblables.

Par ailleurs, il apprécie, au regard de l'article 34 de la Constitution, la régularité des délégations de compétences qu'autorise le législateur.

Or, monsieur le ministre d'Etat, il n'existe pas, à ma connaissance, de décision du Conseil constitutionnel qui serait parfaitement transposable au cas que j'évoque et qui permettrait de connaître, à coup sûr, la position qui pourrait être la sienne sur la question que je me suis posée.

Je constate, certes, que l'article 6 du projet de loi n'opère aucune distinction entre les différentes sociétés puisque le même mécanisme serait applicable à chacune d'entre elles. J'observe également, pour ce qui est de la délégation de compétences, que l'assemblée générale ne pourra élaborer elle-même le régime juridique auquel elle sera soumise, mais qu'au contraire elle ne pourra choisir qu'entre deux systèmes préétablis par le législateur qui, de la sorte, se dessaisit d'autant moins qu'il renvoie à des règles qu'il a lui-même fixées.

Je souhaiterais cependant que le Parlement et, en particulier, la commission des finances qui est saisie au fond du projet de loi, puisse connaître votre sentiment sur la question que j'ai évoquée de manière à ce que nous soyons assurés que la qualité quant au fond du texte qui nous est proposé ne sera aucunement mise en cause par la structure juridique sur laquelle elle s'appuie.

En conclusion, monsieur le ministre d'Etat, il faut agir vite. Il faut agir vite dans de multiples domaines. Il faut prendre des dispositions nettes.

Cette politique sera accomplie dans un climat de négociation et de concertation. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Drouin.** Ça commence bien !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** D'ailleurs, le délai d'habilitation demandé - jusqu'à la fin de l'année - permettra au Gouvernement d'agir rapidement tout en laissant aux différents procédés de préparation de concertation et de négociation, notamment dans le domaine social, le temps de se déployer.

Personnellement, j'avais conclu en commission à l'adoption d'un texte qui contribue à ouvrir les voies du renouveau.

Ce faisant, je souhaite contribuer à renforcer encore l'efficacité de la démarche du Gouvernement. Je lui apporte mon entier soutien, comme député de la majorité, mais aussi comme rapporteur général, préoccupé d'une façon privilégiée par la bonne marche et le développement de notre économie.

**M. Christian Goux.** Vous n'êtes pas mandaté par la commission !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Il est temps d'ouvrir les voies du renouveau. Le projet de loi d'habilitation permet d'engager cet effort.

C'est pourquoi, à titre personnel...

*Plusieurs députés du groupe socialiste.* Ah !

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** ... je vous demande de l'adopter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

*Plusieurs députés du groupe socialiste.* Et l'avis de la commission ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.

**M. Henri Emmanuelli.** Pouvons-nous connaître l'avis de la commission des finances ?

*Plusieurs députés du groupe socialiste.* Oui, quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Jean-Pierre Michel.** Il n'y a pas d'avis de la commission des finances !

**M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés,...

**M. André Billardon.** C'est lui, la commission des finances ?

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... le projet de la loi d'habilitation économique et sociale est le premier texte...

**M. Gérard Collomb.** Un texte bâclé !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... que le Premier ministre ait décidé de vous soumettre, marquant ainsi le caractère prioritaire qu'il revêt à ses yeux comme à ceux du Gouvernement tout entier.

Ce texte reprend dans ses dispositions de nombreuses orientations de la plate-forme commune de gouvernement qui constitue la charte de la majorité nouvelle, et qui a été

approuvée par les Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) C'est donc la première application du contrat conclu entre la nouvelle majorité...

**M. André Billardon.** Il n'y a pas de majorité !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... et le peuple français. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce texte rencontre enfin les convictions profondes qui sont les miennes (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) : la liberté, la lutte contre le chômage, la participation pour créer une société plus juste...

**M. Raymond Douyère.** L'impôt sur les grandes fortunes !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... et résoudre les antagonismes sociaux (*Protestations sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*), la création d'une véritable économie de marché.

**Un député socialiste.** Il parle comme madame de Sévigné !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Pour ces trois raisons, je suis tout particulièrement fier de le soumettre à votre appréciation et à votre vote. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Philippe Bassinet.** Il n'y a vraiment pas de quoi !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Mesdames et messieurs les députés, il est utile de situer la loi d'habilitation dans le contexte de la nouvelle politique économique et financière de la France que j'entends conduire, sous l'autorité du Premier ministre, pour répondre au vœu de la majorité nouvelle que les Français ont élue. Je le ferai donc pendant quelques minutes.

**M. Philippe Bassinet.** Il conduit en marche arrière !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** L'objectif fondamental de cette politique est simple. Il s'agit de réunir le plus rapidement possible les conditions nécessaires pour que notre pays puisse à nouveau créer des emplois. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. André Laignel.** Vous n'en prenez pas le chemin !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Car il n'est pas d'injustice plus grande que celle qui écarte de l'activité productive un nombre si important de Français, et tout particulièrement de jeunes Français. L'objectif est clair. Les moyens d'y parvenir le sont tout autant.

**M. Pierre Forgeas.** On va voir les résultats !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** S'il me fallait retenir simplement deux mots pour définir la nouvelle politique économique de la France, je dirais : « sagesse » et je dirais : « liberté ».

Pourquoi la sagesse ? Parce que l'assainissement économique, budgétaire et financier est le préalable indispensable à la remise en marche de notre économie.

J'en suis convaincu. Il ne sert à rien d'assainir les bilans des entreprises si, dans le même temps, les dépenses et les déficits publics se creusent, les frais généraux de la nation, ainsi alourdis du fait de l'Etat, pèsent inévitablement sur tous les Français et entravent le développement de notre pays.

Voilà pourquoi notre politique consiste à mener simultanément l'assainissement dans tous les domaines de l'activité économique et financière.

**M. François Londe.** C'est sinistre !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Mais, et cela est prioritaire à mes yeux, je considère que c'est à l'Etat de faire porter d'abord, sur lui-même, la discipline de l'assainissement.

**M. Robert-André Vivien, rapporteur général.** Très bien !

**Un député socialiste.** Sur le dos des salariés !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Il n'a pas à demander aux Français de respecter une discipline qu'il transgresserait lui-même, et ce pour trois raisons essentielles.

Tout d'abord, parce que l'expérience nationale et internationale montre que la réduction des dépenses improductives de l'Etat est la condition nécessaire au succès économique. Cela est vrai dans tous les pays, sous tous les cieux.

Ensuite, parce que, pour des raisons qui ont de profondes racines dans notre histoire, notre pays a, plus que d'autres de même civilisation, confié à l'Etat des responsabilités tellement étendues qu'elles apparaissent maintenant excessives aux yeux de presque tous.

Enfin, mesdames et messieurs les députés, vous permettrez au serviteur de l'Etat que je fus longtemps de le dire, parce que je considère qu'en France, il est important que l'Etat donne le bon exemple.

Nous sommes à un stade de notre histoire où il convient que nous donnions moins à l'Etat et plus aux Français. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Gabriel Kasperovitch.** Voilà de très bons principes !

**M. René Drouin.** A quels Français ?

**M. Jean Beauville.** A ceux qui rapatrient les capitaux ! Aux fraudeurs !

**M. André Labarrère.** Aux privilégiés !

**Un député du groupe du R.P.R.** C'est Fabius, le privilégié !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Toutes les décisions prises et les orientations retenues par le Gouvernement depuis sa formation constituent autant d'illustrations de cette politique de vérité et de sagesse financière.

**M. Pierre Forgeas.** Plus on fraude, plus on est considéré !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** S'agit-il de la monnaie ? Il fallait établir sa valeur sur ses bases réelles. D'où une opération de vérité.

C'est ce que nous avons fait le 6 avril dernier. Cette opération a été menée avec rapidité, secret et sérénité. Elle n'a donné aucune prise à la spéculation. Nous n'avons pas perdu un centime à cette occasion. Et la réponse des marchés internationaux au cours des quinze jours qui ont suivi ce réalignement a été celle d'une confiance d'une ampleur sans aucun précédent historique dans notre capacité de gestion et de redressement.

**M. Henri Emmanuelli.** Parce que la dévaluation était inutile !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Les capitaux continuent encore aujourd'hui à affluer en masse dans notre pays. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Il fallait ensuite assurer à notre monnaie une très longue période de stabilité, en mettant tout en œuvre pour garantir sa nouvelle valeur. Nous nous en sommes donné les moyens...

**M. Alain Richard.** Après !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ...grâce à une maîtrise rigoureuse de la création monétaire interne. La progression de la masse monétaire est limitée, en 1986, à 5 p. 100. Cet effort sera poursuivi en 1987.

Nous avons prévu, pour y arriver, de réduire de moitié cette année, puis d'éliminer en 1987 le recours du Trésor au financement monétaire.

Tant il est vrai que dans ce domaine, comme dans les autres, il appartient à l'Etat de faire lui-même le premier effort de manière à réserver progressivement l'exclusivité de la création monétaire à l'activité économique.

**M. Jean-Pierre Michel.** C'est Guizot qui parle !

**M. Edmond Alphandéry.** C'est bien !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Pourquoi suis-je si attentif à la politique monétaire ? Parce qu'elle constitue à mes yeux un élément déterminant de la lutte contre l'inflation.

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Or, il nous faut maintenir à tout prix le niveau de compétitivité que le réaménagement monétaire a permis à nos entreprises de retrouver.

S'agit-il du budget de l'Etat ? Le projet de budget rectificatif, qui a été présenté à la commission des finances de votre assemblée et qui sera discuté par elle *(Exclamations sur les bancs des socialistes)*, illustre l'objectif d'assainissement des finances publiques.

**M. Pierre Forgeas.** Elles étaient saines !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Il s'agit d'amorcer la sortie de l'enchaînement « dette publique-déficit budgétaire » dans lequel nous nous trouvons. C'est pourquoi ce projet a pour objet, d'une part, de mettre à niveau des dotations manifestement insuffisantes...

**M. François Loncle.** L'état de grâce !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... et, d'autre part, d'amorcer la réduction du déficit.

Il n'y a qu'un moyen pour y arriver : faire la chasse la plus vigoureuse aux dépenses improductives. Cette action a été engagée immédiatement. Dix milliards de francs d'économie ont été opérés dans le collectif budgétaire pour 1986...

**M. Philippe Sarrauto.** Sur les fonds contre la pauvreté !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... et nous visons un retour à l'équilibre du budget de l'Etat, hors charges d'intérêt de la dette, dans les trois ans qui viennent.

**M. François Loncle.** Nous ne sommes pas à un conseil d'administration !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Dans le même temps, l'engagement pris de réduire une fiscalité devenue paralysante sera respecté dans le budget 1987, sans céder à la facilité qui consisterait à reprendre d'une main - par la fiscalité pétrolière, par exemple - ce qu'on donne de l'autre.

**M. André Labarrère.** On verra !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** S'agit-il des finances extérieures de la France ? L'indispensable redressement s'appuiera sur la reprise progressive de nos exportations industrielles, aujourd'hui en très mauvaise situation, comme chacun sait. De ce point de vue, l'ajustement du taux de change, la maîtrise de nos coûts de production et le rétablissement progressif des comptes des entreprises sont des facteurs essentiels.

Ce redressement s'appuiera aussi sur le retour à un excédent, que j'espère significatif dès cette année, de notre balance des paiements courants, si le marché pétrolier et le dollar se stabilisent aux niveaux actuels.

**M. Christian Pierret et M. Philippe Bassinet.** La balance des paiements courants est déjà positive !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Il repose également sur l'élan de confiance dans notre économie que j'ai déjà évoqué.

Ainsi pourrions-nous engager une politique de désendettement...

**M. Henri Emmanuelli.** La poursuivre, et non s'y pas l'engager !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... grâce au remboursement anticipé de la dette extérieure de l'Etat et des entreprises publiques, dette qui, chacun le sait, a été considérablement alourdie depuis des années.

Une première étape a été franchie avec le remboursement d'une tranche de 400 millions de dollars sur le crédit bancaire contracté par la République française en 1982. D'autres suivront. Je ne dissimule pas que nous avons de grandes

ambitions en ce domaine. Désormais, grâce à la confiance, nous en avons les moyens. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Dans le même temps, le niveau des emprunts que les entreprises publiques émettront à l'étranger en 1986 sera réduit de 35 à 15 milliards de francs.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Maîtrise de la masse monétaire, diminution de la dépense publique, désendettement externe, voilà les éléments majeurs de cette politique d'assainissement. Nous en attendons une réduction substantielle de notre taux d'inflation - qui doit s'établir à 2,4 p. 100 en moyenne en 1986.

**M. Jean-Pierre Michel.** C'est vraiment de l'aspirine, mais pas très effervescent !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** J'en attends, bien sûr, le renforcement de la compétitivité de nos entreprises. J'en attends surtout le retour progressif à la création d'emplois, pour peu que les entreprises tiennent leurs coûts de production.

Mais la sagesse économique et financière n'est pas une condition suffisante. Pour que l'ensemble des agents économiques retrouvent le dynamisme créateur qui leur fait actuellement défaut, il leur faut la liberté.

**M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** C'est le deuxième volet de notre politique et, permettez-moi de le dire, sans doute le volet essentiel. Je suis profondément convaincu qu'il nous faut rendre aux Français plus de liberté d'entreprendre...

**M. André Labarrère.** Aux fraudeurs !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... d'agir, de risquer, de créer, de réussir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Cela est vrai pour tous...

**M. Christian Pierret.** Pour les spéculateurs !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... et pas seulement pour les chefs d'entreprise.

Tous, ouvriers, employés, agriculteurs, ingénieurs, cadres, techniciens, travailleurs indépendants créent des richesses.

**M. André Labarrère.** Et les fonctionnaires ?

**M. Philippe Bassinet.** Vous en oubliez !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Tous, sans exception, sont entravés dans la création de richesses par des réglementations, des procédures, des prélèvements qui sont souvent périmés et très souvent destructeurs de richesse pour tous. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. André Labarrère et M. Philippe Bassinet.** Démagogie !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Je voudrais évoquer les premières réalisations du Gouvernement en matière de liberté économique. Car ce que nous avons décidé et mis en application constitue déjà une œuvre considérable *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)* que, si j'avais le goût de l'hyperbole, j'appellerais volontiers une révolution tranquille.

**M. Pierre Forgeas.** Oh là là là !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Vous savez qu'en matière de prix, la liberté est devenue la règle dans toute l'industrie, à l'exception des trois seuls secteurs des produits pharmaceutiques, du livre et des tabacs qui appellent un examen particulier.

La liberté est également, d'ores et déjà, la règle pour les trois quarts des commerces français, soit 550 000 entreprises...

**M. Pierre Forgeas.** C'était déjà fait !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... cette action de libération pourra, grâce à la loi d'habilitation, être étendue à tous les secteurs du commerce et des services.

L'œuvre de libéralisation déjà accomplie en matière de change est peut-être plus décisive encore. Sans doute l'opinion n'y a-t-elle pas prêté assez attention, tant les décisions ont été nombreuses au cours des derniers jours.

Les mesures prises en faveur des entreprises de notre pays pour leur permettre de lutter à armes égales avec leurs concurrents étrangers vont bien au-delà de l'annulation de celles qui étaient intervenues ces dernières années. Elles constituent en fait une libéralisation quasi totale qui permet désormais aux entreprises de travailler dans les conditions propres à un grand pays moderne et libéral.

Les exportateurs, par exemple, étaient obligés d'emprunter des devises avant même d'avoir été payés de leurs ventes : cette contrainte est supprimée.

**M. Pierre Mauger.** Très bien ! Quelle souplesse ! Quelle liberté !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Les importateurs couraient des risques de change du fait de l'interdiction d'acheter à terme les devises nécessaires au règlement de leurs ventes : cette contrainte est pratiquement supprimée.

Les entreprises qui ont une activité importante avec l'étranger ne pouvaient emprunter et rembourser librement en devises : la liberté leur est rendue, ce qui leur permettra de gérer leur trésorerie avec un maximum d'efficacité.

Jamais, je dis bien jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, nos entreprises n'auront, de ce point de vue, été aussi libres. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Pierre Forgeas.** Cela, vous ne l'aviez pas fait pendant vingt-trois ans !

**M. René Drouin.** Avec ça, la France est sauvée !

**M. Jean-Hugues Colonna.** Elle va ressusciter !

**M. Charles Ehrmann.** Vous n'avez rien compris, messieurs !

**M. Roger Corréze.** Ce ne sont que des ricaneurs !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Maintenant, la parole est à elles. Elles n'avaient pas la liberté des prix, elles l'ont. Les derniers pas seront franchis dans les tout prochains mois.

**M. André Labarrère.** Parlez-en aux hôteliers et aux cafetiers !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Elles n'avaient pas la liberté des changes, elles l'ont obtenue quasi intégralement.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Exactement !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Elles ont besoin de plus de souplesse dans la gestion de leurs effectifs pour s'adapter plus vite et pouvoir recruter et créer des emplois. Nous vous demanderons de le décider. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Aux entreprises, maintenant, de jouer. Les entreprises, ce n'est pas seulement ceux qui les possèdent ou ceux qui les dirigent, ce sont tous ceux qui y vivent, y travaillent, y créent, tous ceux sans lesquels l'œuvre commune n'existerait pas. A eux tous, à nous tous de répondre au défi, de répondre à l'attente de tout notre peuple.

**M. Henri Emmanuelli.** Alors, il faut penser à tous et pas simplement à quelques-uns !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Mesurons tous notre responsabilité historique : il s'agit de démontrer que la liberté est plus efficace que la contrainte !

**M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. André Laignel.** Ce sont des lieux communs !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Pourquoi une loi d'habilitation ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Enfin ! Bonne question !

**M. Philippe Baselinot.** On aimerait bien savoir !

**M. Jean-Pierre Michel.** On aborde le fond du problème !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Parce que l'ampleur des réformes que nous proposons, et leur impérieuse nécessité, impose une prompte mise en œuvre.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a choisi de vous demander de l'autoriser à user de la faculté offerte par l'article 38 de notre Constitution de prendre, par ordonnances, des mesures qui relèvent de la loi.

En vérité, mesdames et messieurs les députés, il n'y a là rien de nouveau, ni d'exceptionnel.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Exactement !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Nous ne sommes pas les premiers à recourir aux ordonnances. D'autres l'ont bien souvent fait avant nous, et cela dans bien des domaines...

**M. René Drouin.** Pour la retraite à soixante ans !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... y compris, tout récemment encore, dans le domaine social.

**M. Christian Pierret.** Dans d'autres conditions de débat !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Rien d'exceptionnel, en second lieu, car l'habilitation que sollicite le Gouvernement est strictement limitée à l'exécution du programme que j'ai l'honneur de vous exposer. Qu'il s'agisse des prix ou de la concurrence...

**M. Henri Emmanuelli.** Et la loi Royer ?

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... de l'emploi ou de la formation, des règles d'organisation du secteur public ou de la privatisation, le sens et la finalité des mesures que le Gouvernement entend, si vous l'y autorisez, prendre par ordonnances sont pleinement indiqués.

J'ajoute que le délai de six mois impose au Gouvernement une action déterminée, cependant qu'il respecte les droits légitimes du Parlement... (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Raymond Douyère et M. Christian Pierret.** Ah non ! Pas ça !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... auquel il reviendra, une fois expiré ce délai, de ratifier les ordonnances. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. André Labarrère.** Ils applaudissent la mort du Parlement ! (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Messieurs, la parole est à M. le ministre d'Etat. Ecoutez-le !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** C'est enfin dans le souci de préserver scrupuleusement les droits du Parlement. (*Non ! Non ! sur les bancs du groupe socialiste...*)

**M. Raymond Douyère.** Encore !

**M. Christian Pierret.** Vous n'avez pas l'air convaincu, monsieur le ministre !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** ... que le plus grand nombre possible de dispositions permanentes ont été directement incluses dans le texte même du projet de loi.

Ainsi la procédure est-elle conforme au vœu de la nouvelle majorité : voir le Gouvernement mener une action résolue, déterminée et rapide. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Liberté dans l'économie ? Commençons par l'article 1<sup>er</sup>, qui concerne les prix.

Nous sommes en 1986, mesdames et messieurs les députés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Eh oui, Messieurs ! Et notre économie vit encore sous le régime des ordonnances de 1945, qui sont caractéristiques d'une économie d'après-guerre.

La France est aujourd'hui confrontée à la concurrence internationale. Elle vend à l'étranger près du quart de ce qu'elle produit.

**M. Laurent Cathala.** Quel long discours !

**M. François Loncle.** C'est Sully Prudhomme !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Son économie est complexe ; elle doit relever le nouveau défi représenté par l'achèvement d'un grand marché intérieur européen et l'évolution rapide des technologies de pointe. Serait-il raisonnable, plus de quarante ans après la guerre, que le cadre dans lequel vivent nos entreprises demeure toujours celui d'une économie de rationnement, convalescente et protégée par des barrières aux frontières ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ces réglementations, nous venons de les démanteler en ce qui concerne le contrôle des changes. Il faut les abolir en matière de prix et mettre ainsi le droit en accord avec les réalités économiques. (*Très bien ! sur les mêmes bancs.*)

Notre ambition est de créer une économie reposant sur des acteurs économiques responsables de leurs décisions et libres de leurs initiatives. La liberté des prix doit devenir la règle.

**M. Jean-Hugues Colonna.** Discours que tout cela !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Cette mutation est nécessaire parce que, pour lutter à armes égales avec leurs concurrents, nos entreprises doivent pouvoir gérer leur gamme de produits, ajuster les prix des uns ou des autres pour s'adapter à toutes les évolutions des marchés.

La France est de tous les pays développés l'un des seuls où subsiste un dispositif autoritaire de contrôle des prix.

**M. André Bellon et M. Philippe Sanmarco.** Mais non !

**M. René Drouin.** Allez voir en Allemagne !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Peut-on vraiment soutenir que les pays dans lesquels la liberté est la règle enregistrent en matière d'inflation des performances inférieures aux nôtres ? Evidemment non !

**M. Jean-Hugues Colonna.** La Grande-Bretagne !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Serions-nous moins aptes à la liberté ? Evidemment non ! A la liberté, nous saurons allier le courage et la responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

La liberté, pour être une véritable liberté, nécessite une véritable concurrence. Voilà pourquoi le Gouvernement engage simultanément la libération intégrale des prix et la mise en place d'un droit moderne de la concurrence.

**M. Philippe Sanmarco.** Et la loi Royer ?

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Ce nouveau droit devra être adapté à la situation de l'industrie et du commerce, mais aussi aux problèmes posés par l'économie de certains services et au caractère de plus en plus européen du marché. Il devra définir des règles du jeu claires, en harmonie avec les dispositions communautaires, et prévoir, pour le cas où la concurrence serait méconnue, des sanctions appropriées, comme tel est le cas dans tous les pays évolués.

Le Gouvernement a décidé de confier à une personnalité incontestée la présidence d'une commission chargée de faire des propositions en ce domaine. Cette commission est à pied d'œuvre. Ainsi les textes se substituant aux ordonnances de 1945 seront-ils prêts dès l'été.

Au total, moins de six mois après la promulgation de la loi d'habilitation, la liberté des prix sera devenue, en droit comme en fait, la règle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Les dispositions d'ordre social qui constituent le deuxième volet de la loi d'habilitation et que je n'exposerai que brièvement, laissant à M. le ministre des affaires sociales le soin de les développer, sont de trois ordres.

Une première série de mesures concerne l'emploi et en particulier l'emploi des jeunes. Une deuxième série porte sur le système de placement, le recours aux contrats à durée déterminée ou à temps partiel et le travail temporaire ainsi que sur l'aménagement et la réduction du temps de travail. Enfin, une dernière série a trait à la participation.

L'emploi des jeunes ? A la fin du mois de mars, le nombre des jeunes demandeurs d'emploi de moins de vingt-cinq ans atteignait 860 000. Parmi ceux-ci, près de 200 000 étaient déjà inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi depuis plus d'un an. Au total, le taux de chômage des jeunes est près de trois fois supérieur au taux de chômage de l'ensemble de la population. Cette situation n'a pas d'équivalent à l'étranger. Elle constitue pour nous un grave sujet d'inquiétude. Elle est inacceptable.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Aucune démocratie ne peut se résigner à ce que sa jeunesse s'installe dans la désespérance. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et de l'U.D.F.)*

Le passage des jeunes de l'école à l'entreprise est trop souvent l'occasion de les placer en situation intermédiaire, qu'il s'agisse de stages probatoires d'insertion, à temps plein ou à temps partiel, ou de travaux d'utilité collective, formules ambiguës, expédients peut-être nécessaires pour éviter le pire, mais sûrement pas pour remédier durablement à la situation.

**M. Henri Emmanuelli.** Qu'allez-vous faire ?

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Le Gouvernement vous demande de l'autoriser à prendre des mesures qui ont pour objectif principal de placer les jeunes dans des situations d'emploi véritable et, le cas échéant, de les y conforter en améliorant leur formation. *(Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Pierre Forgeue.** Quelles mesures ?

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Lorsque nous disons qu'il faut donner priorité à l'emploi des jeunes, nous n'avons pas dans l'esprit des formules plus ou moins compliquées, à statut mal défini et qui laissent le plus souvent à ceux qu'elles concernent un goût d'amertume. Nous voulons offrir aux jeunes de véritables contrats de travail. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

C'est pourquoi j'entends faire une large place à l'exonération des charges sociales pour toute embauche de jeunes. Ainsi leur seront offerts des emplois normaux, soumis aux dispositions de droit commun du code du travail.

**M. Pierre Forgeue.** C'est l'Etat qui paie !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Au-delà de cette mesure générale, le Gouvernement envisage un effort particulier, une exonération supplémentaire des charges sociales, pour améliorer le placement des jeunes à l'issue des formations alternées.

En matière de formation, nous voulons faire porter notre effort sur les formations en alternance, en y incluant bien entendu l'apprentissage, qui est la plus ancienne, mais non la moins efficace.

Ces formations, hormis l'apprentissage, sont actuellement réglées par des dispositions très fortement inspirées des stipulations d'un accord paritaire interprofessionnel signé en 1983 et lui-même inspiré d'une loi de 1980.

M. le ministre des affaires sociales aura, sur ce point comme sur les autres, l'occasion et le désir de revenir plus longuement.

L'exonération des charges sociales dues par les employeurs pour des jeunes bénéficiaires d'une des formules de formation en alternance sera totale.

Au-delà de l'action en faveur des jeunes, tous les salariés, sans exception, seront concernés par les effets attendus des autres mesures, et notamment les assouplissements à apporter à la législation relative au contrat à durée déterminée, au travail temporaire et au travail à temps partiel.

Il faut, là aussi, simplifier, dans le respect du statut social du salarié, qui sera maintenu : contrat écrit, principe d'égalité de traitement avec le salarié permanent de même qualification.

La lutte pour l'emploi suppose enfin la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi. *(Très bien ! Très bien ! sur les bancs du groupe du R.P.R.)*

Elle a deux objectifs principaux : mettre l'accent sur les opérations de prospection et de placement plutôt que sur la simple gestion ; mieux associer à son action les régions et leurs élus.

Enfin, l'aménagement du temps de travail est un moyen d'action contre le chômage, dans la mesure où il permet d'utiliser au mieux les équipements. Mais il est non moins essentiel que cet aménagement s'effectue dans le respect des droits des salariés, contenus dans le code du travail.

C'est dire combien la négociation entre les organisations patronales et syndicales peut être utile afin de concilier ces deux préoccupations. Le Gouvernement arrêtera sa position au vu des résultats de cette négociation.

Je mentionnerai enfin, pour en terminer avec l'article 2, la possibilité, dans les zones où la situation de l'emploi est particulièrement grave, de conduire des actions spécifiques.

Ces actions pourraient consister en des incitations de nature juridique et fiscale, voire en des allègements de charges sociales chaque fois que la situation le justifiera.

**M. Henri Beaujean.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** J'aimerais maintenant insister, mesdames, messieurs, sur un objectif qui me tient particulièrement à cœur : la participation. *(Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)*

Le progrès économique ne peut plus être l'œuvre de quelques-uns. Il ne peut qu'être le fruit d'un effort commun, d'énergies et d'imagination conjuguées. Chacun doit être associé personnellement à la marche de son entreprise.

Le général de Gaulle avait raison de voir dans la participation une idée-force. Elle reste une idée neuve : elle valorise le rassemblement plutôt que la lutte, l'effort commun plutôt que la division.

**Plusieurs députés du groupe du R.P.R.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Nous nous attacherons à la faire progresser dans trois directions.

Tout d'abord, l'intéressement doit être rendu plus incitatif par une refonte et une modernisation des procédures mises en œuvre en 1959, puis en 1967. Si le salaire rémunère le travail, la participation aux fruits de l'entreprise doit reconnaître le succès commun. Il n'est que justice que soit prise en compte l'implication des hommes, ouvriers, agents de maîtrise ou cadres, dans cette difficile aventure qui est celle de l'entreprise.

Ensuite, l'actionnariat populaire doit être favorisé dans des conditions notoirement plus substantielles que celles qui, ici ou là, ont vu le jour. Des formules nouvelles devront être imaginées, pour modifier la géographie du capital de nos entreprises et y réserver, en respectant la libre volonté de tous, la place qui revient aux salariés, singulièrement aux cadres. La privatisation - j'y reviendrai - doit, en ce domaine plus qu'en tout autre, être exemplaire.

Enfin, les salariés doivent participer plus et mieux à la vie de leurs entreprises. Et cela doit se vérifier dans les aspects les plus quotidiens, qu'il s'agisse de la définition des conditions de travail, de l'amélioration des produits ou de l'emploi des machines. L'imagination la plus fertile est celle qui procède de l'expérience quotidienne ; le développement des cercles de qualité doit contribuer à mieux la prendre en compte.

De surcroît, les entreprises doivent pouvoir décider de l'association des salariés aux décisions de gestion. Mais, en cette matière comme en tant d'autres, il n'est pas de bonne réforme si elle n'est conçue et désirée par les intéressés eux-mêmes : c'est pourquoi il sera donné aux entreprises la possibilité, si leur assemblée générale en décide ainsi, d'ouvrir leurs conseils aux représentants des salariés.

La participation est un idéal. Elle doit devenir une réalité, qui matérialise l'association de tous autour d'un destin commun.

**M. Jean-Paul Charlé.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** L'effort de privatisation que la majorité entend conduire s'inspire directement, mesdames, messieurs les députés, de l'idée que nous nous faisons de la nation et de l'Etat. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

On peut imaginer que chacun s'en remette à l'Etat pour déterminer son avenir, à un Etat qui emploie, directement ou indirectement, près du tiers de la population active.

On peut, à l'inverse, imaginer un Etat dont le rôle premier serait le plus éminent : celui de garantir aux citoyens un cadre solide et durable d'épanouissement.

**M. Jean-Paul Charlé.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Cette seconde conception s'inspire directement de l'indéfectible attachement de la France à la liberté, d'une France dotée d'un Etat fort et respecté mais d'un Etat au service constant et respectueux de la nation et des citoyens. Permettez-moi de citer ici Georges Pompidou, qui écrivait : « Je suis convaincu que le rôle de l'Etat doit être d'exemple et d'incitation plus que de contrainte. » (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Cette conception est la mienne.

Le texte que je vous présente pose quatre grandes questions, sur lesquelles je souhaite vous éclairer le plus complètement possible. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Qu'il soit bien clair, tout d'abord, que je m'efforcerai - et peut-être y parviendrai-je - de le faire en toute objectivité et en me tenant éloigné de la polémique. Prenons les choses où elles en sont, prenons la France dans l'état où elle est aujourd'hui, et ne procédons pas rétroactivement à des recherches de responsabilité. Il y a eu des nationalisations avant la guerre ; il y en a eu immédiatement après ; il y en a eu enfin il y a quelques années.

**M. Jean-Pierre Michel.** Mettez le disque en soixante-dix-huit tours !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** C'est cet ensemble qu'il faut considérer, sans distinguer les motivations d'origine, même si j'ai à cet égard mon propre jugement et mes propres convictions. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Rien n'a de valeur mythique à mes yeux. Le monde a changé, nos concitoyens ont des aspirations nouvelles. Il faut y répondre sans à priori doctrinal. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Première question : pourquoi privatiser ?

**M. Jean-Pierre Michel.** Ah !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Ce n'est pas, à mes yeux, une question de dogmatisme.

La privatisation se justifie, tout d'abord, par des raisons d'efficacité économique. L'Etat est souvent mauvais gestionnaire, parce que les règles qui sont les siennes lui interdisent d'agir efficacement dans un monde de plus en plus concurrentiel où la rapidité des décisions, la souplesse des structures, la capacité d'adaptation aux événements sont les conditions, non pas seulement de la réussite, mais même de la survie.

Mais, en outre, il y a des risques inhérents à la nationalisation : d'abord, la politisation trop fréquente des nominations des dirigeants ; ensuite, la rigidité des structures, tenant tant aux statuts légaux et réglementaires des entreprises qu'aux contrôles dont elles sont l'objet.

L'interventionnisme de l'Etat est un autre risque du système, avec ce qu'il comporte de tentations pour le pouvoir politique de mélanger les genres : utiliser le crédit bancaire hors de propos pour des opérations économiques contestables, imposer aux entreprises des dépenses improductives en vue de prétendues opérations d'aménagement du territoire, en sont des exemples.

L'on ne sera pas étonné, dès lors, que le bilan de ces entreprises nationalisées ne soit pas un bon bilan.

S'agit-il d'emploi ?

L'effectif en France des sociétés nationalisées du secteur concurrentiel, qui était de 805 000 à la fin de 1982, n'était plus que de 735 000 à la fin de 1985, soit une baisse de plus de 9 p. 100 en trois ans.

On est donc en droit de se demander s'il était bien utile de laisser croire que des entreprises, uniquement parce que leur actionnaire devenait l'Etat, allaient pouvoir cesser de tenir compte de la dure réalité du monde extérieur, qu'elles allaient pouvoir quasi automatiquement devenir créatrices d'emplois.

**M. Raymond Douyère.** On n'a jamais dit cela !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** S'agit-il de l'investissement ?

De 1981 à 1985, l'autofinancement moyen a été dans le secteur public concurrentiel - sans même compter la sidérurgie - inférieur d'un quart à ce qu'il a été dans le secteur privé comparable.

S'agit-il d'une meilleure gestion ?

Les entreprises publiques du secteur concurrentiel ont perdu 71 milliards de francs en quatre ans. Cela a pesé fortement sur leur endettement, qui a pratiquement doublé dans le même temps, pour passer de 103 milliards à près de 200 milliards de francs.

Ces dettes vont handicaper les possibilités d'investissement, la compétitivité et les emplois de demain.

S'agit-il, enfin, de la politique du crédit, qui est totalement entre les mains de l'Etat ?

Peut-on dire que, sauf lorsqu'elles reçoivent des instructions impératives des pouvoirs publics, le comportement des banques ait changé ? Et, s'il n'a pas changé, pourquoi fallait-il les nationaliser ?

Dès 1947, le général de Gaulle s'interrogeait sur le bien-fondé des nationalisations, constatant qu'elles aboutissaient trop souvent à un corporatisme étroit, que ne contrôlaient plus ni l'Etat ni les règles du marché. Depuis quelque temps, on proclame ici, on murmure là, un peu dans tous les secteurs de l'opinion, que les nationalisations récentes ont eu des côtés décevants. Ayons le courage de reconnaître tout haut ce que beaucoup admettent à voix basse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Pierre Forgues.** Attendez le jugement sur la privatisation !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Deuxième raison de privatiser : c'est la conception que nous avons de l'Etat dans une société démocratique. Lorsqu'il se veut omnipotent, l'Etat remplit mal ses fonctions traditionnelles ; il empiète sur la société civile, c'est-à-dire sur l'espace de liberté des citoyens, il limite leur initiative, il fausse les règles du jeu.

**M. Gérard Collomb.** L'Etat veilleur de nuit !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Lorsque l'Etat devient le premier employeur, le premier producteur, le premier investisseur, il se substitue à l'initiative privée et la stérilise. Ainsi l'Etat fait-il supporter au contribuable les risques inhérents à l'activité économique.

**M. Pierre Meuger.** Très bonne définition !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Alors que nous voulons retrouver en quelques années l'équilibre du budget hors charges de la dette, abaisser les impôts, comment admettre que le contribuable soit appelé à toujours combler les déficits d'exploitation des entreprises publiques ?

Je vous rappelle - cela n'est pas sans signification - que la charge budgétaire totale des entreprises publiques, anciennes et nouvelles, a représenté en quatre ans 300 milliards de francs. Voilà l'une des explications de l'état de nos finances publiques.

**M. Pierre Meuger.** Eh oui !

**M. Albert Brochard.** L'héritage !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Je me résume : qu'est-ce que l'existence d'un secteur nationalisé aussi gigantesque apporte à l'Etat, à l'économie, à la société, à la justice, à la liberté ? Qu'est-ce qu'il apporte à la France ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Pierre Meuger.** Des dettes !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Deuxième question : quelles entreprises faut-il privatiser ? Là encore, les principes sont clairs : il n'est pas question de privatiser les entreprises qui assurent un service public ou gèrent un monopole. Ce serait contraire à la Constitution. Ce serait aussi contraire à nos convictions. Qu'on nous épargne donc les procès d'intention. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

En revanche, toute entreprise concurrentielle qui remplit des fonctions normalement dévolues à une entreprise privée a vocation, à nos yeux, à être privatisée.

**M. Pierre Forgues.** Si elle gagne de l'argent !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Voilà le principe général. Mais nous n'en sommes pas moins - du moins, je l'espère - responsables et réalistes.

Responsables parce qu'il faut clairement indiquer notre programme et ne pas laisser planer des incertitudes sur le sort des entreprises, à la fois pour des raisons de gestion et vis-à-vis du personnel.

Réalistes parce que nous savons que nous devons agir progressivement. Il nous faut prendre en considération les possibilités du marché financier, dont j'indique en passant qu'elles sont plus grandes qu'on ne le croit, compte tenu notamment de l'affectation du produit de la privatisation au désendettement de l'Etat. Progressivement aussi, parce que nous ne privatiserons pas dans cette loi des entreprises qui doivent être préalablement redressées. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

C'est sur ces bases que nous avons établi un programme qui figure à l'article 4 de la loi. Dans ce programme, trois grands secteurs : le secteur financier, banques et assurances ; le secteur industriel et énergétique concurrentiel ; le secteur de la communication, autre que l'audiovisuel, qui fera l'objet d'un projet de loi séparé.

Les raisons de ces choix sont claires et je crois les avoir exposées il y a un instant. La France baigne dans la concurrence internationale. Ses entreprises doivent s'adapter à la compétition. Elles ne le peuvent que si elles sont dotées d'un statut de liberté, loin de l'emprise de l'Etat.

Qu'il me soit permis, pour conclure sur cette deuxième question, de faire deux observations.

Première observation : le transfert de propriété du secteur public au secteur privé, c'est la loi elle-même qui le décidera, le Gouvernement n'ayant que la responsabilité par voie d'ordonnances d'en définir les conditions.

Deuxième observation : compte tenu de la valeur de l'ensemble de ces entreprises, selon les estimations d'aujourd'hui, leur privatisation, étalée sur une période de cinq ans, est parfaitement compatible avec les possibilités du marché financier dès lors que l'Etat lui-même diminuera ses appels à ce dernier.

Troisième question que pose le projet de loi : comment privatiser ?

J'ai évoqué la nécessaire progressivité de notre action.

Cela étant, nous retiendrons quatre grands principes.

Tout d'abord, la transparence et le recours au marché.

La privatisation nécessite la plus grande transparence afin que l'Etat tire le meilleur profit possible de la valeur de ses participations.

C'est ce qui explique le recours, en règle générale, au marché.

Afin que tout soit bien clair, nous avons l'intention de créer une commission comprenant des personnalités ayant exercé les fonctions, par exemple, de gouverneur de la Banque de France, de président de la commission des opérations de bourse, de magistrat de l'ordre judiciaire et administratif, de responsable d'entreprise. Cette commission donnera son avis sur les critères d'évaluation qui lui seront proposés par le Gouvernement ainsi que sur les conditions de mise sur le marché.

Deuxième principe : nous aurons recours à des procédures souples pour une bonne adaptation à la fois aux conditions du marché et aux caractéristiques des entreprises.

C'est ainsi que l'article 5 de la loi prévoit le recours à des formules variées pour l'acquisition des titres des sociétés privatisées : achat, échange d'obligations de l'Etat, augmentation de capital par exemple.

Dernière remarque : cette souplesse ne signifie nullement que, dans notre esprit, la privatisation de chaque entreprise pourrait n'être que partielle. Je suis hostile aux formules hybrides de sociétés d'économie mixte dans le capital desquelles l'Etat demeure minoritaire, théoriquement présent, en réalité absent de la gestion et parfois même otage. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. Raymond Douyère.** Alors, vous n'êtes pas d'accord avec le programme R.P.R.-U.D.F. !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Pour être plus clair encore, j'indique qu'il me paraît préférable de privatiser chaque année moins d'entreprises, mais de les privatiser réellement et complètement. *(Applaudissements sur les mêmes bancs. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Mauger.** Parfaitement !

**M. Jean-Pierre Soleson.** Bonne démarche !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Troisième principe concernant les modalités de la privatisation : la garantie des intérêts nationaux. L'intention est claire : il n'est pas question de céder le contrôle de ces entreprises à des intérêts étrangers, quels qu'ils soient. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. André Labarrère.** On prend le pari !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Mais nous n'avons pas l'intention d'interdire des participations, à des niveaux limités, et en tout cas très minoritaires, d'investisseurs étrangers. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

**M. Raymond Douyère.** Des chiffres !

**M. François Loncle.** Bradeur !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** C'est pourquoi nous prendrons deux types de précautions.

Tout d'abord, au moment de la privatisation. Les ordonnances fixeront les limites précises qui ne devront pas dépasser les intérêts étrangers, lesquels seront très largement minoritaires.

**M. Raymond Douyère.** M. Toubon avait prévu une loi pour cela ! Qu'est-elle devenue ?

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Ensuite, pendant quelques années, cinq ans au maximum après la privatisation, nous concilierons la protection de nos intérêts économiques nationaux avec les règles du marché, en définissant les procédures sur lesquelles il nous faudra obtenir l'accord des Communautés européennes.

**M. Guy Bêche.** C'est du faux libéralisme !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Quatrième principe qui inspirera les modalités de la privatisation : c'est, là aussi, la participation. Je veux parler tout d'abord de la participation des Français, de tous les Français, grâce au développement de l'actionnariat populaire *(Rires sur les bancs des socialistes)* et à des procédures claires et ouvertes de mise sur le marché. La privatisation ne sera un succès que si des centaines de milliers d'épargnants, de caisse de retraite, d'organismes de prévoyance, de fonds communs de placement s'intéressent à cette grande réforme.

**M. Jean-Paul Charlé.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Participation de tous les Français, mais aussi participation des salariés des entreprises. Un pourcentage de 10 p. 100 des actions leur sera proposé, ainsi qu'au personnel des filiales, par priorité et à des conditions préférentielles.

Nous démontrerons ainsi que la privatisation et la participation sont les deux moyens grâce auxquels nous progresserons dans la voie de la démocratie économique et sociale. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. André Billardon.** C'est candide !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** J'en viens maintenant, mesdames, messieurs les députés, à la quatrième et dernière question : la gestion des entreprises privatisées pendant la période transitoire où, inscrites sur la liste des entreprises privatisables, elles demeureront la propriété de l'Etat.

**M. André Billardon.** C'est de l'étatisme !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Notre premier souci sera l'efficacité, afin d'éviter que les entreprises ne souffrent de cette période transitoire.

**M. André Labarrère.** Elf-Aquitaine !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Faisons cependant justice d'un argument : pourquoi en souffriraient-elles davantage que dans le système actuel avec leurs organes sociaux et leurs présidents qui sont soumis à renouvellement tous les trois ans et où, au gré des décisions des gouvernements, ils le sont parfois plus fréquemment encore ?

L'article 6 de la loi prévoit la nomination immédiate d'un président et la constitution autour de lui d'une équipe soudée, grâce à la nomination d'un conseil d'administration.

**M. André Labarrère.** Et les administrateurs salariés ?

**M. Pierre Mauger.** *Exeunt* les socialistes !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Cette équipe nouvelle aura un double rôle : gérer l'entreprise, cela va de soi, mais aussi préparer, sous l'autorité et le contrôle du Gouvernement - seul gardien de l'intérêt général et des intérêts de l'Etat - la mise en œuvre de la privatisation.

**M. Pierre Mauger.** Quel changement !

**M. André Billardon.** Ça pourra durer cinq ans !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Deuxième souci : maintien des règles de participation des salariés aux organes de gestion.

Durant cette période transitoire, les entreprises auront le choix entre le maintien des règles de la loi dite de démocratisation du secteur public ou l'adoption des règles du droit commun des sociétés. Mais, dans ce dernier cas, et par dérogation, leur conseil d'administration devra nécessairement comprendre pour un tiers des représentants du personnel salarié.

Ensuite, lorsqu'elles auront été privatisées, elles retrouveront la liberté d'adopter les statuts de leur préférence dans le cadre de la loi sur les sociétés. Elles pourront alors, comme je l'ai indiqué, bénéficier des dispositions nouvelles annoncées dans le cadre de la participation et prévoir, comme toutes les autres entreprises privées, la participation de représentants du personnel à leur conseil d'administration.

Ainsi, et contrairement à ce qu'on veut faire croire parfois, il n'y a nullement remise en cause de la participation des représentants des salariés à la gestion des entreprises.

Je signale enfin, mesdames, messieurs les députés, que le projet qui vous est soumis prévoit la possibilité pour le Gouvernement de prendre, par ordonnances, des dispositions relatives à ce qu'il est convenu d'appeler la respiration du secteur public.

**M. Jean-Hugues Colonna.** Respiration ? On va voir !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** L'expression n'est pas de moi.

Nous vivons actuellement dans un système particulièrement absurde. Les entreprises publiques peuvent légalement acquérir des entreprises privées sans aucune condition, et donc procéder à des nationalisations occultes, mais ne peuvent les revendre pour ne pas être accusées de dénationalisations occultes.

**M. Michel Sapin.** C'est la Constitution !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Cela démontre combien le système juridique appliqué aux entreprises publiques est devenu un carcan ingérable. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Je sais bien qu'au mépris de la loi les gouvernements successifs, quelles que soient leurs orientations, prennent parfois sur eux d'autoriser les entreprises publiques à vendre telle ou telle filiale. Mais ces autorisations, par crainte d'une censure juridictionnelle, sont données verbalement.

Vous conviendrez tous avec moi que ce système ne peut pas durer et qu'il est temps d'y mettre fin.

Aussi prévoyons-nous que l'autorité administrative pourra autoriser la cession de filiales des entreprises publiques sous certaines conditions, qui sont précisées dans le texte même de ce projet de loi d'habilitation.

**M. Pierre Messmer.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Ainsi, mesdames, messieurs les députés, la privatisation est le contraire d'un abandon, elle est un appel à la liberté. Elle n'est synonyme ni d'exclusion, ni de désintérêt ; elle garantit les intérêts de la nation.

**M. André Labarrère.** C'est faux !

**M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.** Elle est l'occasion pour notre économie - c'est-à-dire pour nos entrepreneurs comme pour nos salariés - d'espaces nouveaux d'initiative et donc de progrès économique et social. Elle est l'occasion de mettre en œuvre une vraie participation, seule garantie d'une cohésion sociale et nationale forte. Elle constitue un atout dont notre pays a le plus grand besoin pour progresser, investir, exporter, créer des emplois. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Mesdames, messieurs les députés, le projet de loi que je vous ai présenté au nom du Gouvernement est aux yeux de celui-ci un objectif essentiel de son action.

C'est la raison pour laquelle il est le premier texte dont vous soyez saisi dès le début de cette session de printemps.

L'idée qui anime le Gouvernement, l'ardeur qu'il met à accomplir la mission dont le peuple a investi la nouvelle majorité sont tendues vers un seul objectif : l'emploi.

Il n'est plus temps de nous plaindre, de nous en prendre aux autres, de nous en prendre au monde dans lequel nous vivons. C'est de nous que dépend notre avenir, de la direction que saura tracer le Gouvernement, du soutien que lui apportera le Parlement, de l'adhésion et de la conviction des Français, qui savent qu'il n'est d'avenir que dans le développement économique, seul garant d'un vrai progrès social.

Lorsqu'il engagea le 9 avril dernier la responsabilité du Gouvernement devant vous et que vous lui avez accordé la confiance qui fonde désormais la force de celui-ci, le Premier ministre rappela la richesse, le génie, l'esprit d'invention et la générosité de notre pays.

J'ai la conviction que c'est dans ses qualités propres que la France puisera les ferments de son succès. J'ai la conviction que c'est grâce à cela que les Français retrouveront confiance dans leur commun destin.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, exposée devant vous la grande ambition du redressement national et du renouveau. J'attends avec confiance votre jugement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. René Drouin.** C'est une catastrophe !

**M. le président.** La conférence des présidents devant se réunir, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

7

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de la discussion du projet de loi n° 7 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre écono-

mique et social (rapport n° 10 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale*

LOUIS JEAN

